



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

RELATIVES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU MOULIN DE SENLIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTGERON

Par arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-397 du 15 juin 2017, la préfète de l'Essonne a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du Moulin de Senlis sur le territoire de la commune de Montgeron,
- la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.

CES ENQUÊTES SE DÉROULERONT DU LUNDI 3 AU VENDREDI 21 JUILLET 2017 INCLUS.

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées au pétitionnaire, mairie de Montgeron ~ Centre administratif et technique ~ Direction de l'urbanisme ~ 130 avenue Charles de Gaulle ~ 91230 Montgeron.

Dès publication de l'arrêté susvisé, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes, à l'adresse suivante : cité administrative ~ préfecture de l'Essonne ~ direction des relations avec les collectivités locales ~ bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles ~ boulevard de France ~ CS 10701 ~ 91010 Evry cedex.

LIEU DE CONSULTATION DU DOSSIER : les dossiers et les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, préalablement cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés **du lundi au vendredi au centre administratif et technique de la mairie de Montgeron** (130 avenue Charles de Gaulle), **siège de l'enquête**, et **le samedi 8 juillet à l'hôtel de ville** (112bis avenue de la République) et mis à la disposition du public pendant toute la durée des enquêtes publiques, aux heures d'ouverture habituelles des services, à savoir :

Lundi – mercredi – jeudi - vendredi : 08h30-12h00 et 13h30-17h30
Mardi : 08h30-12h00

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit :

- déposées sur les registres d'enquêtes papier mis à disposition à la mairie de Montgeron,
- adressées par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, au siège des enquêtes publiques. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Montgeron dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture des enquêtes pour être annexées aux registres papier, soit le 21 juillet 2017 avant 17h30.
- reçues par la commissaire enquêtrice lors des permanences prévues

PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE : par décision du tribunal administratif de Versailles en date du 3 mai 2017, Madame Catherine MARETTE, architecte DPLG, a été nommée commissaire enquêtrice pour la conduite des enquêtes. Elle se tiendra en mairie de Montgeron à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux jours et heures suivants :

le lundi 3 juillet 2017 de 09h00 à 12h00 au centre administratif et technique (130 avenue Charles de Gaulle)
le samedi 8 juillet 2017 de 09h00 à 12h00 à l'hôtel de ville (112bis avenue de la République)
le mardi 18 juillet de 09h00 à 12h00 au centre administratif et technique
le vendredi 21 juillet de 14h30 à 17h30 au centre administratif et technique

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées à la préfète de l'Essonne. Copies du rapport et des conclusions seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes, à la mairie de Montgeron et à la préfecture de l'Essonne. Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : au terme des procédures, la préfète de l'Essonne se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.